

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Renouvellement d'adhésion au Réseau Français des Villes éducatrices

N° : VA_DEC2021_359
Service : Affaires scolaires

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N°3158 en date du 13 décembre 2011 ayant pour objet l'adhésion de la Ville au Réseau Français des Villes Educatrices.

décidons

De renouveler l'adhésion de la ville de Villeneuve d'Ascq au Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) pour l'année 2021.

Le barème des cotisations s'appuie sur le nombre d'habitants des communes.
Pour Villeneuve d'Ascq (tranche entre 50 000 et 99 999 habitants), le montant de l'adhésion s'élève à 570 € (cinq cent soixante dix euros).

Imputation comptable : 6281 213 4110
Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.1 Enseignement primaire public

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 2 septembre 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-181215-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 15 septembre 2021

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Renouvellement d'adhésion au Réseau Français des Villes éducatrices

N° : VA_DEC2021_359
Service : Affaires scolaires

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°3158 en date du 13 décembre 2011 ayant pour objet l'adhésion de la Ville au Réseau Français des Villes Educatrices.

décidons

De renouveler l'adhésion de la ville de Villeneuve d'Ascq au Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) pour l'année 2021.

Le barème des cotisations s'appuie sur le nombre d'habitants des communes. Pour Villeneuve d'Ascq (tranche entre 50 000 et 99 999 habitants), le montant de l'adhésion s'élève à 570 € (cinquante dix euros).

Imputation comptable : 6281 213 4110

Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.1 Enseignement primaire public

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 2 septembre 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :



N° : VA_DEC2021_359
(PROJET : VA_PROJDEC_9216)